

COMMUNE DE MONTELIMAR

PROJET URBAIN PARTENARIAL / SECTEUR DES CLEES

Avis à la population

La population est avisée de la signature d'un avenant à la convention de Projet Urbain Partenarial tripartite (MONTELIMAR AGGLOMERATION / COMMUNE DE MONTELIMAR / aménageur) portant sur le secteur des Clées, situé au nord de la commune de MONTELIMAR, en date du 20 octobre 2022.

Cet outil permet aux collectivités de faire financer au préalable les équipements publics nécessaires aux besoins de l'opération prévue par l'aménageur.

La convention initiale signée le 18 octobre 2017 a été modifiée pour intégrer le nouvel aménageur de l'opération (la SAS Valrim Aménagement), revoir l'intervention publique à la hausse, ajuster en conséquence les coûts des équipements publics à réaliser mis à la charge de l'aménageur.

Cet avenant à la convention de Projet Urbain Partenarial ainsi que la convention préexistante sont consultables à :

- La Mairie de MONTELIMAR, Place Emile Loubet, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h3 et de 13h30 à 17h00,
- La Direction de l'urbanisme de MONTELIMAR AGGLOMERATION, sise 2 rue du 45^{ème} Régiment de Transmission (quartier Saint Martin à côté de l'Office de Tourisme) à MONTELIMAR, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30.